

# Clauses de la garantie

## RUBIS

La Garantie de 4 ans est une garantie commerciale proposée gratuitement par le fabricant TIMBER PRODUCTIONS.

1/2

### Que couvre cette garantie ?

Le fabricant garantit RUBIS contre tout défaut matériel et de fabrication, si elle est utilisée conformément au manuel de l'utilisateur livré avec la balance.

La présente Garantie ne s'applique pas : aux pièces consommables, tels que la batterie qui est garantie 1 an ou les revêtements protecteurs prévus pour s'user avec le temps, sauf si le dommage est dû à un défaut de matériaux ou de fabrication.

Aux dommages cosmétiques, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures, les éraflures ou les bris d'éléments en ABS, sauf si le dommage est dû à un défaut de matériaux ou de fabrication ; aux dommages causés par une utilisation avec un composant ou un produit d'une tierce partie qui ne répond pas aux spécifications.

Aux dommages causés par un accident, un usage abusif, une mauvaise utilisation, une exposition à un liquide, au feu, à une chute ou à toute autre cause externe.

Aux dommages causés par une utilisation du produit RUBIS non conforme à la notice d'utilisation. Aux dommages causés par toute intervention réalisée par toute personne qui n'est pas un représentant du fabricant ou un Centre de services, agréé par le fabricant.

A une modification qui altère la fonctionnalité ou les capacités, sans l'autorisation écrite du fabricant.

Aux défauts résultant de l'usure normale ou du vieillissement normal de la balance RUBIS ; si un numéro de série de la balance RUBIS a été retiré ou dégradé, ou si le fabricant reçoit de la part d'autorités publiques compétentes des informations indiquant que le produit a été volé, ou si vous ne pouvez pas prouver que vous êtes l'utilisateur autorisé du produit (par ex. en présentant une preuve d'achat).

**Important :** N'essayez pas d'ouvrir RUBIS, sauf si le manuel de l'utilisateur vous indique comment le faire ou sur autorisation écrite du fabricant. Ouvrir RUBIS ou retirer les protections peut causer des dommages qui ne sont pas couverts par la présente Garantie. Seul le fabricant ou un revendeur agréé est autorisé à effectuer une réparation sur RUBIS.

La garantie commerciale de la balance RUBIS est de 4 ans, sous réserve du respect des clauses mentionnées.

Le fabricant peut vous demander de retourner votre balance directement au centre de réparation de son usine situé, 3, Grande Rue, 77940 ESMANS – France, afin de l'analyser. La garantie de 4 ans n'engage en aucun cas le fabricant à échanger la balance sans avoir au préalable, établi un diagnostic au sein de son usine.

Si la garantie ne s'applique pas, un devis sera établi et vous sera soumis. Au terme de la réparation, vous pourrez récupérer rapidement votre produit directement à l'usine mais il pourra également vous être adressé à vos frais par voie postale, selon tarifs mentionnés sur le devis.

Si le fabricant décide d'assurer la garantie au moyen de son service de retour par envoi postal, il vous adressera un bordereau d'expédition préaffranchi et, le cas échéant, le matériel d'emballage et les instructions expliquant comment conditionner et adresser la balance RUBIS. Une fois la réparation achevée, le fabricant vous renverra la balance RUBIS à ses frais. Le fabricant assumera les frais d'expédition au départ et à destination de votre emplacement en France



## Clauses de la garantie RUBIS

### Service de pièces détachées à remplacer soi-même

Dans le cadre de ce service, le fabricant vous fournit un produit de remplacement ou des pièces ou accessoires aisément remplaçables. Le fabricant n'est pas responsable des frais de main-d'œuvre encourus dans le cadre du service de pièces détachées à monter soi-même.

Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire pour ce remplacement, contactez le fabricant au numéro de téléphone suivant : 01 64 70 25 98

### Limitation de responsabilité

En aucun cas, le fabricant ne pourra être tenu responsable de ce qui suit :

Perte de profits ; ou perte d'activité ; ou baisse de la survaleur et/ou autres pertes similaires ; ou pertes d'économies anticipées ; ou perte de biens ; ou perte de contrats ; ou manque d'utilisation ; ou perte ou endommagement de données ou d'informations ; ou tout dommage, perte, dépense, frais ou coût spécial, indirect, consécutif ou purement économique.

### Généralités

Aucun revendeur, employé ou mandataire du fabricant n'est autorisé à apporter quelque modification, prorogation ou ajout que ce soit, à la présente Garantie.

Si une condition est jugée illégale ou inapplicable par la loi, elle sera exclue de la Garantie et la légalité ou l'applicabilité des autres conditions ne sera pas affectée.

Cette Garantie est uniquement valable si le produit est enregistré sur le site [www.la-balance-francaise.fr](http://www.la-balance-francaise.fr) rubrique "Validez votre garantie".

Dans le cas où la balance RUBIS n'est pas enregistrée la garantie légale d'un an s'appliquera à partir de la date de vente de la balance par le fabricant au client, au revendeur ou à une personne tierce.

[RETOURNER AU SITE DE LA BALANCE FRANÇAISE](http://www.la-balance-francaise.fr)

